



MAIRIE DE  
SAINT-AUGUSTIN  
SUR-MER

CHARENTE-MARITIME

CHARENTE-MARITIME  
Commune de SAINT-AUGUSTIN

DOMAINE ET PATRIMOINE - Locations

DECISION n°2024-024DEC du 21/02/2024

PORTANT TRANSFERT PONCTUEL D'UN TARIF COMMUNAL DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DES FÊTES

Le Maire de Saint-Augustin,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 30 juillet 2020 relative à la délégation du conseil municipal au maire,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 25 octobre 2022 relative à l'organisation des locations des salles communales,

Vu la décision n°2023-087DEC du 5 juillet 2023 portant modification des tarifs communaux de mise à disposition des salles municipales,

Vu les problèmes électriques rencontrés dans la salle Barbareu et remettant en cause l'utilisation de celle-ci,

Vu la convention de location souscrite avec Madame MUSSEAU Alexandra pour location de la salle Barbareu le week-end du 24 et 25 février 2024,

DECIDE :

D'accorder à titre exceptionnel, l'occupation de la salle des fêtes au tarif prévu initialement (soit 260€) à Madame MUSSEAU Alexandra pour la location de la salle Barbareu :

- Le week-end du 24 et 25 février 2024 dans le cadre de l'organisation d'une fête familiale.

Le maire soussigné certifie  
le caractère exécutoire  
de la présente décision



Fait à Saint-Augustin, le 21/02/2024  
Pour copie conforme,  
Le Maire, G. PROST

